

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Eau et Loire</b>	<b>429</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le régime cadre exempté de notification N°SA.40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L1511-1 et suivants, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Environnement et notamment l'article L211-7,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 23 décembre 2019 autorisant la création du syndicat mixte fermé à la carte des bassins versants de la Chère, du Don et de l'Isac,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 26 et 27 janvier 2006 relative au Contrat régional de bassin versant,
- VU** la délibération du Conseil régional des 5 et 6 février 2015 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional des 29 juin 2015 approuvant le Contrat de plan interrégional Loire 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 29 juin 2015, approuvant le Contrat pour la Loire et ses annexes 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016, approuvant les nouveaux règlements d'aide relatifs aux Contrats régionaux de bassin versant et aux territoires hors Schéma d'aménagement et de gestion des eaux approuvés,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 22 et 23 juin 2017, approuvant la convention de partenariat 2017-2019 entre l'Agence de l'eau et la Région des Pays de la Loire,
- VU** les délibérations du Conseil régional en date des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019 et ses décisions modificatives, notamment son programme 429,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019, approuvant la convention de partenariat 2020-2022 entre l'Agence de l'eau et la Région des Pays de la Loire,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017, approuvant le Contrat Régional de Bassin Versant « Goulaine - Haie d'Allot - Divatte »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Erdre »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 7 juillet 2017, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Layon Aubance »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Boivre Acheneau et Tenu »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Lay »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2017, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Auzance Vertonne »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2017, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Vilaine »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Grand Lieu »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018, attribuant une subvention d'un montant de 2 160 € au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Don, dans le cadre du Contrat régional de bassin versant « Vilaine »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018, approuvant le contrat régional de bassin versant « Authion »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Evre Thou Saint-Denis »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Mayenne »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Baie de Bourgneuf »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019, attribuant une subvention d'un montant de 87 200 € à la Commune de Sainte Pazanne, dans le

cadre du Contrat régional de bassin versant « Boivre – Acheneau – Tenu »,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Huisne »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Vie et Jaunay »,
- VU** l’avis de la Commission locale de l’eau du SAGE Estuaire de la Loire du 10 décembre 2019 sur la stratégie de territoire 2020-2025 et le programme du contrat territorial du bassin versant Brière Brivet 2020-2022,
- VU** l’avis de la Commission locale de l’eau du SAGE Estuaire de la Loire du 10/12/2019 sur la stratégie de territoire et le programme du contrat territorial du bassin versant Erdre 2020-2022,
- VU** l’avis de la Commission locale de l’eau du SAGE Vilaine du 19/12/2019 sur la stratégie de territoire et le programme du contrat territorial du bassin versant Chère-Don-Isac 2020-2025,
- VU** la délibération du Conseil d’Administration de l’agence de l’eau Loire-Bretagne du 12 mars 2020, approuvant la convention de partenariat 2020-2022 entre l’agence de l’eau et la Région des Pays de la Loire,
- VU** l’avis du Bureau de la Commission locale de l’eau (CLE) du Sage Oudon du 13 novembre 2019 et 4 février 2020 et de la CLE du 13 mars 2020 sur la Stratégie de territoire et la feuille de route du projet de contrat territorial Eau multithématique du bassin de l’Oudon 2020-2025,
- VU** l’avis de la Commission locale de l’eau du Sage Authion du 18 décembre 2019 sur la Stratégie de territoire et la feuille de route du projet de contrat territorial Eau multithématique du bassin de l’Authion 2020-2025,
- VU** l’avis de la Commission locale de l’eau du SAGE Huisne du 23 janvier 2020, sur le projet de contrat territorial Eau Huisne aval 2020-2022,
- VU** l’avis du Bureau de la Commission locale de l’eau du SAGE Mayenne du 10 février 2020 sur le projet de contrat territorial Eau Mayenne aval 2020-2022,
- VU** l’avis du Bureau de la Commission locale de l’eau du SAGE Mayenne du 10 février 2020 sur le projet de contrat territorial Eau Mayenne médiane 2020-2022,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020, approuvant le Contrat territorial Eau « Sillon et Marais Nord Loire »,
- VU** le règlement du dispositif d’aides financières du Département de Loire-Atlantique pour les milieux aquatiques, adopté par la commission permanente du conseil départemental du 21 mars 2019,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l’avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1 - Gestion durable dans les bassins versants  
Contrats territoriaux Eau

APPROUVE

le programme d'actions 2020-2022 du Contrat territorial Eau «Brière-Brivet» présenté en annexe 1 ;

APPROUVE

le Contrat territorial Eau «Brière-Brivet» 2020-2022, figurant en annexe 2 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

APPROUVE

le programme d'actions 2020-2022 du Contrat territorial Eau «Chère-Don-Isac» présenté en annexe 3 ;

APPROUVE

le Contrat territorial Eau «Chère-Don-Isac» 2020-2022, figurant en annexe 4 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AFFECTE

une autorisation de programme correspondant au financement des deux premières années du Contrat, pour un montant de 772 741 € au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 ;

APPROUVE

le programme d'actions 2020-2022 du Contrat territorial Eau «Erdre» présenté en annexe 5;

APPROUVE

le Contrat territorial Eau «Erdre» 2020-2022, figurant en annexe 6;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AFFECTE

une autorisation de programme correspondant au financement des deux premières années du Contrat, pour un montant de 1 090 294 € au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 ;

APPROUVE

le programme d'actions 2020-2022 du Contrat territorial Eau «Oudon» présenté en annexe 7;

APPROUVE

le Contrat territorial Eau «Oudon» 2020-2022, figurant en annexe 8;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AFFECTE

une autorisation de programme correspondant au financement des deux premières années du Contrat, pour un montant de 1 060 777 € au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 ;

APPROUVE

le programme d'actions 2020-2022 du Contrat territorial Eau «Authion » présenté en annexe 9 ;

APPROUVE

le Contrat territorial Eau «Authion» 2020-2022, figurant en annexe 10 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AFFECTE

une autorisation de programme correspondant au financement des deux premières années du Contrat, pour un montant de 1 201 660 € au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 ;

APPROUVE

le programme d'actions 2020-2022 du Contrat territorial Eau «Mayenne aval» présenté en annexe 11 ;

APPROUVE

le Contrat territorial Eau «Mayenne aval» 2020-2022, figurant en annexe 12 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AFFECTE

une autorisation de programme correspondant au financement des deux premières années du Contrat, pour un montant de 299 065 € au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 ;

APPROUVE

le programme d'actions 2020-2022 du Contrat territorial Eau «Mayenne médiane» présenté en annexe 13 ;

APPROUVE

le Contrat territorial Eau «Mayenne médiane» 2020-2022, figurant en annexe 14 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AFFECTE

une autorisation de programme correspondant au financement des deux premières années du Contrat, pour un montant de 107 316 € au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 ;

APPROUVE

le programme d'actions 2020-2022 du Contrat territorial Eau «Huisne aval» présenté en annexe 15 ;

APPROUVE

le Contrat territorial Eau «Huisne aval» 2020-2022, figurant en annexe 16 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AFFECTE

une autorisation de programme correspondant au financement des deux premières années du Contrat, pour un montant de 646 804 € au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 ;

#### Contrat Régional de Bassin Versant

##### APPROUVE

le programme d'actions 2020-2022 du Contrat régional de bassin versant « Hâvre-Grée » présenté en annexe 17 ;

##### AUTORISE

la Présidente à signer le Contrat régional de bassin versant « Hâvre-Grée » 2020-2022, conformément à la convention « type » approuvée par la Commission permanente du 25 mai 2018 ;

##### AFFECTE

une autorisation de programme correspondant au financement de la première année du contrat, pour un montant de 504 388 €, au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 ;

##### APPROUVE

le programme d'actions 2020 du Contrat régional de bassin versant « Sarthe amont » présenté en annexe 18 représentant un coût éligible total de 820 523 € ;

##### AUTORISE

la Présidente à signer le Contrat régional de bassin versant « Sarthe Amont » 2020, conformément à la convention « type » approuvée par la Commission permanente du 25 mai 2018 ;

##### AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 204 232 € au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020.

#### Avenants aux Contrats régionaux de bassins versants

##### ANNULE

partiellement à hauteur de 80 009 € l'affectation d'autorisation de programme de 375 623 € votée par délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017 pour le CRBV « Goulaine-Divatte-Haie d'Allot » 2017-2019;

##### APPROUVE

les nouvelles actions détaillées en annexe 19, présentées au titre de l'avenant au CRBV « Goulaine-Divatte-Haie d'Allot » 2017-2019 ;

##### AUTORISE

la Présidente à signer l'avenant correspondant, conformément à l'avenant d'ajustement « type » approuvé par délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 ;

##### ANNULE

partiellement à hauteur de 540 369 € l'affectation d'autorisation de programme de 876 743 € votée par délibération de la commission permanente du 13 juillet 2018 pour le CRBV "Authion" 2018-2020 ;

##### APPROUVE

l'avenant correspondant présenté en annexe 20 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

ANNULE

partiellement à hauteur de 29 177 € l'affectation d'autorisation de programme de 122 735 € votée par délibération de la commission permanente du 12 juillet 2019 pour le CRBV "Huisne" 2019 ;

APPROUVE

l'avenant correspondant, présenté en annexe 21 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

ANNULE

partiellement à hauteur de 131 857€ l'affectation d'autorisation de programme de 280 678 € votée par délibération de la commission permanente du 17 novembre 2017 pour le CRBV "Auzance vertonne et cours d'eau côtiers" 2017-2019 ;

APPROUVE

l'avenant correspondant, présenté en annexe 22 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer.

Engagements dans le cadre des CRBV et CT Eau approuvés

ATTRIBUE

Sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV Boivre Acheneau Tenu, représentant un montant de 8 880 €, conformément au tableau présenté en annexe 23 ;

ATTRIBUE

Sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau Sillon et Marais nord Loire, représentant un montant de 79 829 €, conformément au tableau présenté en annexe 24 ;

ATTRIBUE

Sur l'enveloppe affectée, six subventions au titre du CRBV Erdre, représentant un montant de 203 448 €, conformément au tableau présenté en annexe 25 ;

ATTRIBUE

Sur l'enveloppe affectée, six subventions au titre du CRBV « Goulaine », représentant un montant de 66 309 €, conformément au tableau présenté en annexe 26 ;

ATTRIBUE

Sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CRBV Vilaine, représentant un montant de 64 291 €, conformément au tableau présenté en annexe 27 ;

ATTRIBUE

Sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CRBV « Baie de Bourgneuf », représentant un montant de 69 188 €, conformément au tableau présenté en annexe 28 ;

ATTRIBUE

Sur l'enveloppe affectée, cinq subventions au titre du CRBV Grand-Lieu, représentant un montant de 50 140 €, conformément au tableau présenté en annexe 29 ;

#### ATTRIBUE

Sur l'enveloppe affectée, seize subventions au titre du CRBV « Authion », représentant un montant de 137 784 €, conformément au tableau présenté en annexe 30 ;

#### ATTRIBUE

Sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CRBV « Evre Thou Saint-Denis », représentant un montant de 44 850 €, conformément au tableau présenté en annexe 31 ;

#### ATTRIBUE

Sur l'enveloppe affectée, douze subventions au titre du CRBV « Layon », représentant un montant de 101 873 €, conformément au tableau présenté en annexe 32 ;

#### ATTRIBUE

Sur l'enveloppe affectée, neuf subventions au titre du CRBV « Mayenne », représentant un montant de 109 392 €, conformément au tableau présenté en annexe 33 ;

#### AUTORISE

la dérogation à l'article n°9 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 ;

#### AUTORISE

la prise en compte des dépenses liées à l'action 27 « Mise en œuvre de la gestion différenciée sur la commune du Gesnest-Saint-Isle » portée par la commune du Gesnest-Saint-Isle dans le cadre du CRBV « Mayenne », à compter du 1er octobre 2019 ;

#### ATTRIBUE

Sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CRBV « Huisne », représentant un montant de 16 653 €, conformément au tableau présenté en annexe 34 ;

#### ATTRIBUE

Sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CRBV Lay, représentant un montant de 22 082 €, conformément au tableau présenté en annexe 35 ;

#### ATTRIBUE

Sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CRBV « Vie et Jaunay », représentant un montant de 15 939 €, conformément au tableau présenté en annexe 36 ;

#### ATTRIBUE

Sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CRBV « Auzance Vertonne », représentant un montant de 14 709 €, conformément au tableau présenté en annexe 37.

#### Mesures agro-environnementales et Climatiques

#### APPROUVE

les deux modèles de conventions type « animation de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et Climatiques » présentées en annexes 38 et 39 ;



#### AUTORISE

la dérogation aux articles n°12 et 13 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017.

Projet intégré LIFE Eau REVERS'EAU

#### ATTRIBUE

une subvention de 60 704 € à la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire pour la mise en place d'une gestion collective de la ressource sur trois bassins versants tests pour un montant subventionnable de 125 987 € HT ;

#### ATTRIBUE

une subvention de 20 000 € à la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire pour la création d'une boîte à outils partagée entre les acteurs locaux sur la thématique du foncier : aménagements, gestion des infrastructures agroenvironnementales favorables à la qualité de l'eau pour un montant subventionnable de 40 000 € HT ;

#### ATTRIBUE

une subvention de 15 000 € à l'Université d'Angers pour une étude sur l'origine des déficits en oxygène dissout dans les eaux de l'estuaire de la Loire (Oxymore 1) pour un montant subventionnable de 126 500 € TTC ;

#### AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 95 704 €, au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020.

### 2 - Gestion durable de la Loire

Contrat pour la Loire et ses annexes

#### ATTRIBUE

une subvention de 751 € à la Fédération de Loire Atlantique pour la pêche et la protection des milieux aquatiques pour la restauration du Bras du Bernardeau et du Bras du Chalais pour un montant subventionnable de 3 756 € TTC ;

#### ATTRIBUE

une subvention de 9 500 € au Syndicat mixte des bassins Evre, Thou Saint Denis, Robinets, Haie-d'Allot, pour l'étude préalable à la modification des ouvrages de franchissement des boires de Drain et de la Pierre de Drain sur les communes de Drain et Liré, pour un montant subventionnable de 31 667 € HT ;

#### AFFECTE

une autorisation de programme de 10 251 €, au titre du Contrat de Plan Interrégional Loire 2015-2020.

### 3. Ajustements administratifs

#### AUTORISE

l'éligibilité des dépenses à compter du 24 juin 2017 pour l'aide accordée par arrêté 2019\_06461 à la commune de Sainte Pazanne, pour la restauration du cours d'eau de la Coulée Verte inscrite au programme 2017-2019 du Contrat régional de bassin versant «Boivre - Acheneau - Tenu» ;

**AUTORISE**

l'éligibilité des dépenses à compter du 1er janvier 2019 pour l'aide accordée par arrêté 2019\_4063 au Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, pour l'animation du SAGE et à la prestation de coordination du CRBV Baie de Bourgneuf pour l'année 2019 ;

**AUTORISE**

la dérogation à l'article n°9 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 ;

**APPROUVE**

la modification de l'objet de la subvention attribuée au Syndicat mixte du bassin versant du Don par la Commission permanente du 25 mai 2018 (arrêté 2018\_05524), comme suit : l'action 24 «Communication générale- Années 2017 à 2019 ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 02/06/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs